

## APPEL À PROJETS

---

### « La formation initiale et continue des professionnels du droit au regard des évolutions juridique, judiciaire, technologique et sociétale »

- Date limite d'envoi des projets :

**16 mai 2014**

- Durée maximum de la recherche

**24 mois**

- Projets à faire parvenir en

**15 exemplaires**

**Dépôt dans les locaux de la Mission de recherche :**

*(avant 16 heures)*

Mission de Recherche Droit et Justice  
2, rue des Cévennes – Bureau C100  
75015 Paris

ou

**Envoi postal :** *(cachet de la poste faisant foi)*

Mission de Recherche Droit et Justice  
Ministère de la Justice – Site Michelet  
13 place Vendôme – 75042 Paris cedex 01

**Contacts :**

Téléphone : 01 44 77 66 60

Télécopie : 01 44 77 66 70

Courriel : [mission@gip-recherche-justice.fr](mailto:mission@gip-recherche-justice.fr)

Site internet : [www.gip-recherche-justice.fr](http://www.gip-recherche-justice.fr)

---

*Les textes qui suivent sont des guides de réflexion pour ceux qui, quelle que soit leur discipline, ont l'intention de répondre aux appels à projets. Ils présentent les orientations prioritaires de recherche retenues pour ces thèmes, dans le cadre desquelles une large part d'initiative est laissée aux chercheurs.*

*Deux documents, à télécharger depuis le site de la Mission ([www.gip-recherche-justice.fr/spip.php?article1214](http://www.gip-recherche-justice.fr/spip.php?article1214)) :*

- *une note rappelant les modalités de soumission des projets*
- *une fiche de renseignements administratifs et financiers dûment complétée*

*doivent nécessairement accompagner toute réponse à ces appels à projets.*

---

# LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES PROFESSIONNELS DU DROIT AU REGARD DES EVOLUTIONS JURIDIQUE, JUDICIAIRE, TECHNOLOGIQUE ET SOCIETALE

La formation des professionnels du droit suscite depuis une quinzaine d'années des débats passionnés. Parmi les questions généralement évoquées à ce sujet, figurent de manière récurrente celle d'une possible formation commune à l'ensemble des juristes, celle de la professionnalisation des études de droit ou bien encore, pour ce qui concerne la formation continue, celle de son caractère obligatoire.

Ces débats, dont cet appel d'offres ne retiendra dans son champ que ceux sur les praticiens du droit<sup>1</sup>, excluant ainsi de la recherche les réflexions sur la formation des universitaires, ont motivé la création de nombreux groupes de travail. On se souviendra ainsi de la Mission de réflexion et de propositions en vue de l'élaboration d'un code des professions judiciaires et juridiques qui a rendu son rapport sous la présidence de maître Jean-Marc Varaut en 1997, de la Commission Lyon-Caen de réflexion sur les études de droit de 2002, du rapport sur les professions du droit remis par maître Jean-Michel Darrois en 2009 au Président de la République ou encore des travaux, toujours en cours, du Conseil National du Droit.

Tous se sont interrogés sur la formation initiale des professionnels du droit au sein de laquelle ils distinguent deux types de formations auxquels le présent appel entend s'intéresser : la formation juridique théorique commune, qui relève traditionnellement de la compétence des facultés, et la formation professionnelle aux différents métiers du droit dispensée au sein d'établissements spécialisés, dont l'accès est conditionné à la réussite d'un concours ou d'un examen d'entrée. Cette structuration des études, ainsi que le contenu des enseignements lors des premières années de formation ont largement été discutés, notamment sur le point de savoir si la formation universitaire est adaptée aux besoins du monde du travail. Il en ressort des propositions qui vont toutes dans le sens d'un tronc commun de trois ou quatre ans, sans pour autant s'accorder parfaitement sur le contenu de cette première partie des études juridiques. Ces instances entendent, en outre, formuler des propositions quant aux dispositifs susceptibles d'accueillir les étudiants ayant passé le cap des trois ou quatre premières années de formation. Toutefois, ces différents rapports n'ont, jusqu'à présent, connu que des retombées très ciblées, en particulier la création de quelques écoles de droit, largement commentée.

Cet appel à projets invite à penser la formation initiale et continue des professionnels du droit sous un angle particulier : celui des conséquences des évolutions juridique, judiciaire, technologique et sociétale à la fois sur les modes de formation (par exemple l'enseignement) et sur le contenu même de celle-ci (son adaptation aux évolutions de la société). Cependant, avant toute nouvelle réflexion sur la formation des praticiens, il serait important de dresser un bilan critique de l'offre de formation initiale et continue existante, que ce soit au niveau universitaire ou professionnel afin de remettre, de manière objective, les grands enjeux de la formation des praticiens du droit au centre des discussions.

Plusieurs pistes indicatives, et pouvant être traitées individuellement, pourraient ensuite être privilégiées dans ce sens :

## **1. Une réflexion sur la conception des enseignements dans le cadre des formations initiale et continue toutes deux entendues au sens large. C'est**

---

<sup>1</sup> Magistrats, greffiers, avocats, notaires, huissiers, administrateurs et liquidateurs judiciaires, greffiers des tribunaux de commerce...

certainement cet aspect de la réflexion sur la formation des professionnels du droit qui a donné lieu aux débats les plus partisans. Il serait donc intéressant de s'interroger sur l'utilité d'un tronc commun au niveau de la formation universitaire comme à celui de la formation professionnelle initiale. Le moment de la spécialisation des études, comme de leur professionnalisation, devrait également faire l'objet d'un questionnement, ainsi que le nécessaire équilibre entre théorie et pratique tout comme entre savoirs généraux et spéciaux. Ces interrogations devraient en entraîner d'autres sur le contenu des enseignements à tous les niveaux de la formation.

2. Une réflexion sur la formation initiale et continue des professionnels du droit à l'aune des évolutions juridique, judiciaire, technologique et sociétale ne saurait, par ailleurs, faire l'économie d'une **évaluation de sa mise en œuvre**. Une telle démarche impliquerait, par exemple, de réfléchir sur les lieux d'enseignement : faut-il penser la formation sur un plan national ou régional ? La question des enseignants mérite également d'être posée : qui doit dispenser ces enseignements ? La part actuelle des professionnels dans l'enseignement du droit est-elle suffisante ? L'articulation entre professeurs et professionnels du droit doit-elle être revue ? Enfin, la manière d'enseigner le droit aujourd'hui devrait être au centre de la réflexion, eu égard aux critiques d'un enseignement souvent considéré comme trop dogmatique et au développement de la formation en ligne, qu'elle soit payante ou non, à l'image des MOOC.

3. **Une dimension plus spécifique pourrait, enfin, être retenue concernant la formation continue des praticiens.** Qu'ils soient aguerris ou novices dans leurs fonctions, les motivations des professionnels du droit s'inscrivant à une formation sont multiples : recherche d'une spécialisation ou réactualisation des connaissances dans un domaine, poursuite d'un plan de carrière, respiration intellectuelle, intérêt pour une thématique, adaptation aux transformations sociétales... Cette diversité appelle à s'interroger sur la place et les objectifs de la formation continue. Elle ouvre le champ à une réflexion approfondie sur les enjeux – collectifs et individuels – de cette formation, sur sa nécessité et sur les attentes des professionnels, qu'ils y soient soumis de manière obligatoire ou que cette formation ne soit qu'optionnelle.

Une attention particulière sera portée aux propositions d'équipes pluridisciplinaires enrichissant leur réflexion par une approche critique d'autres modèles parfois cités en exemple, comme le modèle anglo-saxon (anglais ou américain) ou le modèle allemand.

# APPELS À PROJETS

## Modalités de soumission d'un projet de recherche

### Mission de recherche Droit et Justice

Tout dossier de soumission à la Mission d'un projet de recherche dans le cadre d'un appel à projets doit **obligatoirement** comprendre en **15 exemplaires papier** les documents suivants :

1. un **courrier de saisine de la Mission**,
2. un **projet de recherche**,
3. une **note de présentation** des chercheurs et des laboratoires devant participer à ce projet,
4. une **fiche de renseignements administratifs et financiers**.

Ces documents devront être établis avec le plus grand soin, faute de quoi les dossiers ne pourront être examinés par le comité de sélection. Toute autre pièce jugée pertinente pourra être jointe à l'appui de la demande.

Les dossiers papier doivent être constitués « en un seul tenant », imprimés recto-verso. Une version électronique (format PDF) du dossier doit également être envoyée en un seul document, par mail, à :  
[mission@gip-recherche-justice.fr](mailto:mission@gip-recherche-justice.fr), [grosclaude@gip-recherche-justice.fr](mailto:grosclaude@gip-recherche-justice.fr), [vanneau@gip-recherche-justice.fr](mailto:vanneau@gip-recherche-justice.fr)

### Projet de recherche

Solidement argumenté, il n'excédera qu'exceptionnellement une **dizaine de pages** (annexes non comprises). Seront mentionnées les **références théoriques** auxquelles il sera fait appel et distingués, parmi celles-ci, les travaux sur lesquels les chercheurs comptent particulièrement s'appuyer.

**L'objet même de la recherche** sera défini avec précision et le **dispositif méthodologique** (hypothèses, objectifs, approches ...) devra être exposé en détail.

Les **données nécessaires à l'étude** devront être présentées selon leur nature, leur mode de recueil et les principes de leur exploitation.

Les **conditions d'accès au terrain** seront explicitées.

Il conviendra d'exposer les **différentes phases d'exécution de la recherche**. Leur durée ainsi que celle, globale, de la recherche, devront faire l'objet d'une évaluation précise.

La **durée de la recherche** devra être explicitement mentionnée.

## Note de présentation du chercheur ou de l'équipe devant conduire la recherche

Seront présentés (nom, qualité, statut, institution ou équipe d'appartenance) les chercheurs devant participer au projet de recherche. Une attention particulière sera portée aux responsables scientifiques (CV synthétique), lesquels seront clairement identifiés.

Un résumé sommaire (2 à 3 pages maximum) des travaux de recherche et des orientations scientifiques des équipes auxquelles se rattachent les chercheurs est également attendu.

La collaboration entre plusieurs équipes est bien évidemment possible, surtout si elle apporte une dimension interdisciplinaire. Un responsable par équipe devra alors être désigné.

Une coopération avec une équipe ou plusieurs équipes de recherche étrangères, dûment présentées, est possible.

## Fiche de renseignements administratifs et financiers

Cette fiche de renseignements peut être téléchargée à partir du site internet de la Mission : [www.gip-recherche-justice.fr](http://www.gip-recherche-justice.fr) (rubrique « Répondre à un appel à projets »).

La partie administrative de cette fiche est, pour l'essentiel, une reprise synthétique de certains renseignements contenus dans les deux documents précédents (Projet de recherche et note de présentation du chercheur ou de l'équipe).

La partie financière est consacrée au budget prévisionnel de la recherche, la demande de crédits devant être justifiée avec le plus grand soin, poste par poste. Un RIB devra être joint au budget prévisionnel.

## Dispositions diverses

Après évaluation des dossiers par des comités de sélection, il pourra être demandé que des modifications soient apportées aux projets de recherche et aux budgets initiaux.

Les modalités d'exécution des projets retenus seront précisées par convention entre l'organisme demandeur et le groupement d'intérêt public Mission de recherche Droit et Justice.

Sauf exception, cette convention prévoit la remise, par le chercheur ou l'équipe de recherche, de trois documents à la Mission de recherche Droit et Justice :

- une **note méthodologique**, à échéance variable selon la durée de la recherche (entre 1 et 3 mois après notification de la décision budgétaire),
- un **rapport intermédiaire de mi-étape**,
- un **rapport final**, présentant les résultats de la recherche.

La validation de ces documents par la Mission de recherche Droit et Justice entraînera la mise en paiement de la partie correspondante du budget.

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

### PROJET DE RECHERCHE

Mission de recherche Droit et Justice  
Ministère de la justice (Site Michelet)  
13, Place Vendôme 75042 PARIS Cedex 01  
Tél : 01 44 77 66 60 - Télécopie : 01 44 77 66 70  
E-mail : mission@gip-recherche-justice.fr  
Site internet : www.gip-recherche-justice.fr  
Siret : 180-089-500-000-45

**I - Intitulé de la recherche :**

**II - Durée (en mois) :**

**III - Financement demandé :**

**IV - Organisme demandeur**

Intitulé			
Adresse			
Téléphone		Télécopie	
E-mail			
Forme juridique		N° Siret	

*Personne ayant qualité pour engager le demandeur*

Nom		Prénom	
Fonction			

*Responsable de la gestion et de l'administration*

Nom		Prénom	
Fonction			
Téléph.		Télécopie	
E-mail			

## V - Unité (laboratoire, équipe, service, etc.) devant effectuer la recherche

Intitulé			
Adresse			
Téléphone		Télécopie	
E-mail			

*Directeur de l'unité :*

Nom et prénom	
Qualité ou titre	

*Responsable de la gestion et de l'administration*

Nom		Prénom	
Téléphone		Télécopie	
E-mail			

## VI – Chercheur(s) assurant la responsabilité et la conduite effectives du projet

Nom				Prénom		
Titre et grade ou emploi						
Adresse						
Téléphone		Portable		Télécopie		
E-mail						

Nom				Prénom		
Titre et grade ou emploi						
Adresse						
Téléphone		Portable		Télécopie		
E-mail						

**VII - Résumé du projet de recherche** (20 à 30 lignes) :

*N.B. Il est recommandé d'apporter le plus grand soin à la rédaction de ce texte, lequel pourra figurer dans divers documents officiels.*

--

**VIII - Programme des travaux** (calendrier des différentes phases de la recherche) :

**IX - Composition de l'équipe affectée au projet**

Nom	Prénom	Qualité	Temps consacré à la recherche



## X – Renseignements financiers (pour l'ensemble du projet de recherche – en euros)

NB : Les demandes budgétaires (missions, vacations, documentation, équipement, etc.) ne pourront être prises en compte que si elles trouvent une justification explicite dans le projet de recherche.

### A / Personnel rémunéré sur le budget propre de la recherche :

NB : Les personnels statutaires d'enseignement et de recherche (professeurs, maîtres de conférences, ATER, allocataires d'étude, personnels CNRS, etc.) ne peuvent bénéficier de rémunérations complémentaires à leur salaire.

Nom de la personne	Nature de la rémunération <sup>1</sup>	Durée (heures x mois)	Taux horaire ou mensuel brut	Rémunération totale brute	% des charges <sup>2</sup>	Coût total de la rémunération
<i>Financement demandé au GIP</i>						
<i>Financement demandé aux autres partenaires</i>						

(1) Préciser dans chaque cas s'il s'agit de salaires, de vacations ou d'honoraires

(2) Il est obligatoire d'indiquer le pourcentage exact de charges patronales. Ces éléments peuvent être fournis par les services comptables des organismes dont dépendent les équipes.

Total de A :  €

### B / Frais de fonctionnement (à détailler avec précision) :

#### B1 – Missions (préciser lieu, durée et nombre)

Détails mission(s)	Coût
<b>B1 – Total</b>	

#### B2 – Petit matériel et fonctionnement (préciser : achat petit matériel, frais postaux, documentation, etc.)

Achat	Coût
<b>B2 – Total</b>	

**B3 – Frais de reprographie (notamment, impression du rapport final, sur la base de 100 exemplaires)**

**B3 - Total**  €

**B4 – Autres**

**B4 - Total**  €

**Total de B:**  €

**C / Divers**

Détails	Coût

**Total de C:**  €

**Total de A**  **+ B**  **+ C:**  **=**  €  
:

**Chaque poste de dépense devra être détaillé dans la partie budgétaire et justifié dans la partie scientifique du dossier**

## XI Fiche financière récapitulative

### A – Financement demandé à la Mission

Postes de dépenses	Montant
a) Rémunérations et charges	
b) Frais de fonctionnement	
c) Divers	
<b>Total</b>	<b>€</b>

### B - Autres financements (origine et montant)

Cofinancements ...	Origine	Montant
<b>Acquis</b>		
<b>Sous-total des cofinancements acquis</b>		
<b>En cours d'instruction</b>		
<b>Sous-total des cofinancements en cours d'instruction</b>		
<b>Total des cofinancements acquis et en cours d'instruction</b>		

Coût total de la recherche (tous financements compris) :

€

Financement total demandé à la Mission :

€

**PRIÈRE DE JOINDRE UN RIB**

Pour toute information relative à l'établissement de ce formulaire, contacter :

Mme Geneviève CEYRAC-RAEDECKER

(Tél : 01 44 77 66 62 - Fax : 01 44 77 66 70 - E-Mail : [ceyrac@gip-recherche-justice.fr](mailto:ceyrac@gip-recherche-justice.fr))